AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

06 février 2026

nogentais.finance

Cet acteur n’est pas autorisé par l’Autorité des marchés financiers (AMF) à proposer certains services ou placements financiers en France.

Nom

nogentais.finance

Catégorie(s) liste noire

Usurpation

Biens divers / Or

Commentaire

nogentais.finance usurpe dans ses communications l’identité de la société Financière du Nogentais qui ne fournit aucun service d’investissement au public.

Date de mise en ligne sur le site

06/02/2026

Des contenus pour vous accompagner

- Placements atypiques : de quoi parle-t-on ?
- Forex, options binaires : un marché à fuir
- Investir dans les crypto-actifs (bitcoin, etc.)

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02